

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur JérémY TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Christian SIMON.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Humberto FERNANDES
Eric FELISIAK à Jacques ARNOUX
Nathalie FURBEYRE à Jacqueline MENARD
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Erica SANDFORD à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoir : 06

Nombre de votants : 22

Monsieur Maurice BODECHER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Avancements de grade 2025

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée que deux agents de la CCHMV remplissent les critères pour bénéficier d'un avancement au grade et ont fait l'objet d'une inscription au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Au vu des modalités d'avancement, il est proposé à l'assemblée de créer au tableau des effectifs permanents de la CCHMV, les emplois permanents à temps complet suivants et de supprimer les emplois d'origine.

Création des emplois permanents suivants :

- 1 agent, service Moyens généraux – France services – Accueil, pôle Ressources, grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, temps complet à compter du 1^{er} avril 2025.
- 1 chargé de projets Valorisation du patrimoine, pôle Tourisme – Loisirs – Culture – Mobilité, grade d'Attaché principal, catégorie A, temps complet à compter du 18 octobre 2025.

Suppression des emplois permanents suivants :

- 1 agent, service Moyens généraux – France services – Accueil, pôle Ressources, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, temps complet à compter du 1^{er} avril 2025.
- 1 chargé de projets Valorisation du patrimoine, pôle Tourisme – Loisirs – Culture – Mobilité, grade d'Attaché, catégorie A, temps complet à compter du 18 octobre 2025.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs permanents de la CCHMV ;

Vu la proposition ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de la création, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV, des emplois permanents précités et de la suppression des emplois d'origine ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Précise** que la déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ;
- **Approuve** le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 10 mars 2025.

Le Président
Christian SIMON

Pour le Maire
Maurienne VANOIS
(Savoie)